

MOTORSPORT PASSION EVENTS



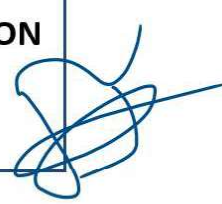
RÈGLEMENT TECHNIQUE 2026 OPEN FORMULA SERIES 2026

PERMIS D'ORGANISATION

N°:

DATE:

FFSA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE	
PERMIS D'ORGANISATION	
N° :	C35-2026
DATE :	29 janvier 2026



« Ce texte est écrit sous forme d'autorisation, par conséquent tout ce qui n'est pas écrit est interdit »

Art. 1 : Définition des véhicules autorisés

CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES est ouvert aux monoplaces de promotions et coupe de marque conçues pour les courses de vitesse en circuit fermé. Les voitures devront être en configuration de la Coupe de marque de l'année de la voiture.

Art. 2 : Modifications et adjonctions autorisées ou obligatoires

Les évolutions par rapport au règlement technique original des monoplaces sont explicitées dans les différents paragraphes du présent règlement. Tout ce qui

n'est pas explicitement autorisé dans le présent règlement ou dans les mises à jour diffusées par l'organisateur ou fédération est interdit.

Art. 3 : Hauteur de caisse et poids minimum

Les monoplaces devront respecter les hauteurs de caisse et poids minimaux suivants, à tout moment de l'épreuve et particulièrement immédiatement après les essais qualificatifs et les courses dans des conditions de parc fermé, c'est-à-dire dans l'état où elles viennent de courir, et sans aucune intervention d'aucune sorte :

- Poids minimum pilote à bord : **500 kgs**, pour toutes les Formule Ford Kent.
Poids minimum voiture seule : **420 kgs**, pour toutes les Formule Ford Kent.
Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum pilote à bord : **530 kgs**, pour les Formules Ford Zetec.
Poids minimum voiture seule : **450 kgs**, pour les Formules Ford Zetec.
Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum sans pilote ni équipement: les FR Atmo/FF 2000 devront être en configuration de la Coupe de Marque de l'année de la voiture.

En cas de doute les commissaires techniques feront vidanger le réservoir d'essence, celle-ci ne peut être considérée comme du lest. Les commissaires techniques pourront à l'issue des essais qualificatifs et courses demander de manière aléatoire le contrôle des monoplaces de chaque classe .

Art. 4 : Moteur

4.1 : Moteur

Les seuls moteurs autorisés sont ceux qui étaient à l'origine (et uniquement dans la configuration d'origine) dans chaque catégorie de voitures. Les moteurs devront être en configuration de la Coupe de Marque de l'année de la voiture. En cas de doute de conformité les moteurs pourront être plombés et contrôlés par les commissaires techniques et les consultants techniques de l'Open Formula Series. **Le concurrent qui serait contrôlé avec un moteur non conforme se verra retiré tous ses points acquis depuis la première épreuve de la saison.** Si la non conformité est avérée en cours de saison, le pilote pourra évidemment marquer des points pour les épreuves suivantes, une fois le retour de son auto en totale conformité. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire plomber

tous les moteurs en début de saison. En cas d'un démontage moteur, de nouveaux plombs pourront être installés. Une non conformité moteur peut voir un concurrent se faire exclure du challenge pour une durée indéterminée.

4.1.1 Réglementations moteurs

Pour la conformité des moteurs Ford Zetec se référer à [l'annexe A](#).

Pour la conformité des moteurs Ford Kent se référer à [l'annexe B](#).

4.2 : Injection électronique

Pour les Formules Ford Zetec, seuls les calculateurs d'injection Pectel d'origine ou Race Ready Pectel T2 ou **le nouveau MaxxECU OFS** sont autorisés. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et les consultants techniques se réservent le droit de faire remplacer un calculateur d'injection avec l'accord des commissaires techniques s' il y a un doute sur la conformité. Des remplacements de manières aléatoires des calculateurs d'injection pourront être effectués sur les voitures des concurrents durant la saison.

4.3 : Bruit et échappement

Niveau sonore conformément à l'Article 4.2.3 Échappement du Règlement Standard des Circuits « Asphalte » 2026 :

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux et/ou catalyseur est obligatoire. Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 100 dB / Régime de mesure 75 % du régime maximum.

Art. 5 : Transmission

5.1 : Boîte de vitesse

Les seules boîtes de vitesses autorisées sont celles qui étaient à l'origine dans chaque catégorie de monoplaces et dans leur configuration d'origine. Seules les voitures qui peuvent inter-changer les rapports de boîte sont autorisées à changer la pignonerie.

5.2 : Arbres de roue

Libres

5.3 Système de différentiel auto bloquant

Tout système de différentiel auto bloquant à glissement limité est strictement interdit.

Art. 6 : Suspensions

Toutes les pièces de suspension doivent être en acier ou en matériaux ferreux à l'exception des moyeux, ressorts, adaptateurs de moyeux, porte moyeux, roulement et bagues, coupelles de ressort, écrou de fixation, biellettes de barres anti-dévers, vis et écrous d'amortisseurs. Amortisseurs libres avec interdiction d'utiliser des corps d'amortisseur en alliage léger. Sauf spécification dans l'homologation d'origine de la voiture.

Art. 7 : Roues et pneumatiques

Équipement obligatoire de pneumatiques dont la marque, les dimensions, et les types sont:

- Formule Ford Kent jusqu'à 1992 HOOSIER type VFF Hoosier France KDM Autos uniquement, avec code barre. Dimensions, pneu avant 135/545-13 & pneu arrière 165/580-13. Avon ACB9 autorisés.
- Formules Ford dites "Kent modernes" devront utiliser les pneus utilisés selon la réglementation du championnat d'Angleterre de Formule Ford moderne en vigueur.
- Formule Ford Zetec YOKOHAMA type A048 Gomme Medium Yokohama France uniquement, avec code barre. Dimension, pneu avant 170/550R13 & pneu arrière 190/580R13. Avon ACB10 autorisés.

Pour la saison 2026, les pilotes Formule Ford Kent et Zetec auront la possibilité d'utiliser leurs derniers trains de pneus AVON ACB9/10 mais ne marqueront uniquement des points de participation à l'épreuve. En accord avec l'ensemble des pilotes Formule Ford, **1 set de pneus neufs devra couvrir au minimum 3 épreuves (3 week-ends, essais qualifs et courses)** sous réserve d'usure anormale, de crevaison ou d'un plat important qui peut avoir un impact direct sur la

sécurité, le concurrent devra informer **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et un pneu d'occasion pourra remplacer le pneu endommagé. Les pneus pourront être pointés via les numéros du code barre afin que le nombre de set pour la saison soit respecté.

Pneus slicks/pluies **interdits** pour toutes les Formule Ford Kent 1600cc & Zetec 1800cc.

Préconisation pour les FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, Campus, 1600cc, 1721cc) Hoosier France KDM Autos (conseillés) avec code barre:

- FR Campus : AVANT et ARRIÈRE 200/540R13 TYPE S (Soft).
- FR 1600cc et 1721cc : AVANT 20.5/7.0 R13 TYPE MS (Medium Soft), ARRIÈRE 22.5/8.0 R13 TYPE MS ou 200/540 R13 TYPE S (Soft).
- Formule Ford 2000, marque libre mais les dimensions d'origine devront être respectées.
- Autres marques autorisées, pneus pluies marque libre. En accord avec l'ensemble des pilotes FR/FF Atmo.

Art. 8 : Système de freinage

Conforme au modèle d'origine. Le système de freinage doit comporter deux circuits indépendants (avant, arrière réalisés par deux maîtres cylindres en parallèle actionnés par un palonnier de compensation de course dont l'action doit se porter sur l'un ou l'autre des circuits en cas de fuite).

Les ensembles suivants sont :

Conforme à la réglementation FIA.

Art. 9 : Carrosserie extérieure

Les matériaux utilisés pour la carrosserie doivent être les mêmes que ceux d'origine. Tout dispositif prévu pour accroître l'appui aérodynamique au sol est interdit sauf si prévu lors de son homologation d'origine.

Art. 10 : Intérieur du véhicule

Aucune canalisation d'huile ou d'eau ne doit se trouver à l'intérieur de l'habitacle.

Art. 11 : Accessoires additionnels

11.1 : Circuit de refroidissement moteur

Les formes, emplacements et contenance du ou des radiateurs d'eau sont libres. Si les radiateurs d'eau sont intégrés à la carrosserie, s'ils sont alimentés par une bouche d'air ou un déflecteur, cela doit être en accord avec le règlement relatif à la carrosserie.

Les canalisations d'eau seront :

- Soit des tuyaux souples protégés par une coque d'acier s'ils sont vulnérables
- Soit des tuyaux auto-résistants à la pression et à la température

11.2 : Récupérateur d'huile

Le reniflard d'huile peut être modifié ou enlevé, mais tous les reniflards doivent être reliés à un réservoir de récupération. Dans ce cas la contenance du récupérateur, qui doit être translucide et devra être de 1 litre minimum.

11.3 : Réservoir d'huile

Dans le cas d'un montage d'un carter sec, le réservoir d'huile devra être entouré d'une structure déformable d'une épaisseur de 10 mm minimum s'il est situé hors de la structure principale du châssis.

11.4 : Le lest

Il sera permis de parfaire le poids de la voiture par un ou plusieurs lests (max 30 kgs), à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils et offrant la possibilité d'apposer des sceaux si les commissaires le jugent nécessaire.

Les vis de fixation des lests (de forme arrondie ou CHC ou BHC tête bombée dépassant le fond plat n'entreront pas en considération lors du contrôle de hauteur de caisse).

11.5 : Transpondeur

Les monoplaces devront être équipées pour le chronométrage d'un transpondeur homologué pour l'épreuve considérée installé sur le côté droit ou gauche du véhicule à la hauteur de l'axe des roues avant.

Art. 12 : Système électrique

Le type et l'emplacement de la batterie sont libres.

La batterie doit être enfermée dans un coffre étanche si le type contient du liquide. La batterie doit pouvoir assurer le démarrage du moteur mais une batterie additionnelle pourra être utilisée lors de la mise en route sur la pré-grille ou la ligne de départ. La batterie doit être solidairement maintenue au châssis par une fixation adéquate.

Art. 13 : Système d'éclairage

Pour les monoplaces feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

Art. 14 : Circuit de carburant

14.1 : Réservoir d'essence

Les courses ayant une durée de moins de 70 kilomètres, deux types sont autorisés. Les réservoirs souples FIA-FT3 figurant dans la liste FIA n°01 en cours de validité ou réservoir en tôle d'aluminium soudée de construction artisanale si il est situé à l'intérieur du châssis d'une contenance inférieure ou égale à 20 litres avec mousse selon directive FIA.

14.2 : Orifices

Les orifices de remplissage et les bouchons ne doivent pas faire saillie hors de la carrosserie et ils doivent être situés à l'écart d'endroits vulnérables en cas de heurts. Le bouchon doit être conçu de manière à assurer un blocage effectif réduisant les risques d'ouverture accidentelle par suite d'un choc violent.

La mise à l'air libre doit:

- Déboucher à 25 cm minimum en arrière de l'habitacle.

- Être hors de contact avec le système d'allumage.
- Être muni d'un clapet anti-retour.

En aucun cas l'arceau de sécurité ne pourra être utilisé comme canalisation du système de mise à l'air libre des réservoirs.

14.3 : Canalisations

Les canalisations seront métalliques ou en tuyau souple armé tressé d'acier ou de tissu intérieur/extérieur résistant à la pression et à la température. Il est interdit de passer une canalisation d'essence/huile dans l'habitacle (voir définition de l'habitacle).

14.4: Carburant

Le carburant utilisé sera uniquement **le SP98** du commerce sans quelconque additif. Tout autre carburant sera considéré comme une non conformité. Ethanol E85 interdit.

Art. 15 : Sécurité

15.1 : Pilote

Se référer au tableau de sécurité **Circuit FFSA** en vigueur.

15.2 : Arceau de sécurité

Il est obligatoire. Il doit avoir une hauteur minimale, mesurée dans l'axe de l'épine dorsale du pilote de 92 cm et dans tous les cas, dépasser d'au moins 5 cm le casque du pilote assis normalement dans la voiture. Le montage d'un arceau au niveau du tableau de bord est particulièrement recommandé.

15.3 : Rétroviseurs

La vision vers l'arrière doit être assurée par 2 rétroviseurs efficaces placés de chaque côté de la carrosserie.

15.4 : Extincteur

Un extincteur « système embarqué » dégoupillé ou boîtier « armé » en cours de validité selon la liste technique FIA n°16. Avec un sticker "E" homologué. Le nombre

de buses minimums est déterminé selon la réglementation circuit asphalte en vigueur.

15.5 : Cloison pare-feu

Une cloison pare-feu métallique est obligatoire entre l'habitacle et le compartiment moteur.

15.6 : Coupe-circuit

Présence obligatoire d'un coupe circuit manoeuvrable aussi bien par le pilote sanglé à bord que de l'extérieur et signalé par un autocollant réglementaire indiquant sa localisation avec les stickers Coupe circuit homologué.

15.7 : Feu de signalisation

Un feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

15.8 : Appuie-tête

La présence d'un appuie-tête est obligatoire.

15.9 : Roues et pneumatiques

Les valves des pneumatiques devront être équipées de bouchons à tout moment de l'épreuve. Les pneus neufs ne sont pas obligatoires pour toutes les monoplaces, le concurrent s'engage en revanche à ce que l'usure de ses pneumatiques puissent couvrir l'intégralité de l'épreuve. Surtout pour les Formules Ford (Kent et Zetec qui utilisent des pneus à dessins par temps sec ou pluvieux).



REGLEMENT SPORTIF 2026

OPEN FORMULA SERIES

PERMIS D'ORGANISATION

N°:

DATE:

SOMMAIRE:

Article 1 : Organisation et Calendrier

Article 2 : Assurances

Article 3 : Concurrents et Pilotes

Article 4 : Voitures et équipements

Article 5 : Publicité

Article 6 : Déroulement des épreuves

Article 7 : Réclamations – Appels

Article 8 : Classements

Article 9 : Prix

Art. 1 : Organisation et calendrier

1-1 : Organisateur

MOTORSPORT PASSION EVENTS est une association loi 1901 qui organise le CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES. Cette série est réservée aux voitures de type monoplace de promotion. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** peut faire évoluer cette liste, tout en préservant la philosophie et l'équité. Tous points non prévus au présent règlement relèvent du règlement technique et des prescriptions générales de la FFSA ou de la FIA . Se référer au règlement des circuits asphaltés et du règlement particulier de chaque épreuve. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit d'accepter ou refuser un concurrent, team manager, écurie sans avoir à donner de raison.

Coordonnées :

Site internet : www.openformulaseries.com

E-mail : contact@motorsportpassionevents.com

- Président, Christophe Vernet
- Chargée de communication, Alexane Anzalone N° de licence EIV 257641
- Coordinatrice d'épreuve, Céline Russo N° de licence EIV 179349
- Coordinatrice événementiel, Manon Jouve

Directeur de course officiel :

Laurent Voogt Licence N° RACB INT 1426

Consultants techniques:

Bruno Blasco

Nicolas Hinderschielt N° de licence commissaire technique 205810

Précision :

Le présent règlement n'est pas rédigé sous forme d'interdiction, mais d'autorisation. **De ce fait, tout ce qui n'est pas écrit est interdit.**

1-2 : Principe de l'épreuve

Le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est basé sur des courses sprint. La durée de chaque course est principalement de 20 minutes + 1 tour. Les épreuves sont ouvertes aux participants étrangers.

L'organisateur des épreuves et **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité, les horaires et les contraintes des circuits.

Pour les transpondeurs, les voitures devront être équipées du transpondeur spécifié par les organisateurs des épreuves (Tag Heuer Chronolec ou Cobra 360) pour le chronométrage. Si un autre système de chronométrage est nécessaire, les concurrents seront informés au préalable et des transpondeurs pourront être mis à la location.

1-2-1 Code de bonne conduite

L'Open Formula Series est un challenge caractérisé par l'égalité des chances et l'équité, tant sur le plan technique que sportif. Toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans le challenge, c'est-à-dire les participants, team managers, accompagnants, les officiels et l'organisation, contribuent de manière significative à la manière dont le challenge est perçu, à la fois en interne et par le grand public, ainsi qu'à l'atmosphère du challenge par leur comportement et leur communication.

Toutes les personnes impliquées ont la responsabilité de se comporter de manière à maintenir et à sauvegarder à long terme le professionnalisme et l'atmosphère qui prévaut dans l'Open Formula Series, ainsi que l'estime dans laquelle l'Open Formula Series et leurs participants sont tenus au sein du sport automobile et par le grand public. En outre, une compétition sportive et équitable représente un aspect important de la sécurité pour tous les participants et vise à minimiser les risques encourus.

Pour cette raison, toutes les personnes impliquées acceptent de reconnaître la philosophie de l'Open Formula Series et de se conformer aux règles de conduite de la série.

1-3 : Calendrier 2026

Les courses du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se dérouleront sur les **5** épreuves suivantes :

- Circuit de Pau Arnos – 27/28 & 29 mars 2026 / Challenge Caterham France.
- Circuit de Magny-Cours – 15/16 & 17 mai 2026 /BGDC .

- Circuit de Lédénon – 3/4 & 5 juillet 2026 / Championnat de France FFSA Karting Long Circuit "Trophée Pascal Bueno" .
- Circuit de l'Anneau du Rhin – 18/19 & 20 septembre 2026 / Trophée d'Alsace "Nostalgie".
- Finale circuit de Dijon-Prenois – 16/17 & 18 octobre 2026 / Lamera Cup

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de modifier, ajouter ou retirer des épreuves de ce calendrier jusqu'à une semaine précédant l'épreuve. Des épreuves hors **challenge** peuvent également être rajoutées.

1-4 : Vérifications administratives et techniques

1-4-1 : Vérifications administratives

Chaque pilote devra se présenter à la structure OPEN FORMULA SERIES aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve reçue au préalable.

Il devra être en possession :

- De sa licence ou du Titre de Participation avec son certificat médical défini dans l'article de la réglementation fédérale en vigueur. Après vérification, il sera autorisé à participer à l'épreuve.

1-4-2 : Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra présenter une voiture conforme aux différents règlements et être en possession de son passeport technique. La présentation d'une voiture aux vérifications techniques, sera considérée comme une déclaration implicite de **conformité**. Chaque concurrent ou pilote devra présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués dans la note d'information ou définis par l'organisateur. Dans certains cas et selon les diverses disponibilités, les commissaires techniques pourront effectuer les vérifications dans les structures des concurrents. Avant la vérification technique, ces voitures devront être équipées des stickers obligatoires de la série et de sécurités ainsi que de ses numéros de course définis par l'organisateur. Un sticker "Vérifié" pourra être apposé sur la voiture après validation. Un concurrent pourra changer de voiture si celle présentée lors de la première vérification technique rencontre un

problème mécanique. Il devra alors informer Motorsport Passion Events et présenter une nouvelle voiture au commissaire technique.

En cas de litige, un rapport portant sur le sujet sera remis à la direction de course.
En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

Art. 2 : Assurances

Pendant les épreuves reconnues par les différentes fédérations :

- La responsabilité civile (RC) des concurrents n'est pas engagée sauf pour les installations du circuit ;
- Le risque de dommages corporels est couvert par le contrat d'assurance "Individuelle Accident" souscrit lors de la prise de licence.

En dehors des épreuves officielles :

- Les voitures de compétition doivent être couvertes par la police RC que la loi française exige de souscrire pour tout véhicule terrestre à moteur.
- Le risque de dommages corporels ne peut être couvert que par une police "Individuelle Accident" souscrite directement par le pilote.
- Il est fortement conseillé d'une couverture dommage corporel pour les risques liés aux essais privés

Art. 3 : Concurrents et pilotes

3-1 : Licences

Le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est ouvert aux pilotes possesseurs :

Vérification administrative de tous les pilotes sans exception souhaitant participer aux épreuves du Challenge Open Formula Series doivent .

PILOTE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE:

• Soit être titulaire d'une Licence FFSA en cours de validité, à souscrire auprès de votre ASA :

- Internationale Concurrent Conducteur Auto
- Nationale Concurrent Conducteur Auto
- Régionale Concurrent Conducteur Auto

- Le Titre de Participation ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile de moins de **2 mois**. La demande sera à effectuer sur le site de la FFSA au plus tard **72H** avant l'épreuve.

PILOTE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE:

- Soit être titulaire d'une Licence de leur Fédération Internationale ou Nationale avec autorisation de sortie de territoire en cours de validité.
- Soit souscrire un Titre de Participation Etranger Non Résident lors des vérifications administratives accompagné d'une assurance facultative individuelle accident pour le week-end.

Pour les 16/18 ans :

- Une Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC et d'une licence Concurrent Tuteur ICT). Le représentant légal doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve.

3-2 : Engagements à une épreuve & challenge 2026

L'inscription au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIE 2026** est fixée à 280.00€ jusqu'au 31 janvier 2026, passé cette date l'inscription passera à 340.00€.

L'engagement à une épreuve est obligatoire pour participer et être classé. Tout pilote ou les pilotes (en cas de double monte) désirant participer au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES 2026** devra s'acquitter du montant de l'inscription à l'épreuve. Les pilotes non inscrits au challenge pourront évidemment participer à l'épreuve mais devront s'acquitter d'un droit d'engagement majoré de 90€. Les engagements devront être envoyés au minimum 15 jours avant l'épreuve.

MOTORSPORT PASSION EVENTS, organisateur du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES**, se réserve le droit de créer des critères de priorités, des listes d'attente et de réclamer un paiement anticipé.

Les engagements sont définitivement clos à la fin des vérifications administratives.

En cas de forfait pour raison impérieuse, mécanique ou autre, le concurrent devra informer le plus rapidement possible **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.

Tous forfaits déclarés plus de 1 semaine précédant l'épreuve pourront faire l'objet d'un remboursement total, partiel ou d'un report d'engagement.

Aucun engagement à l'épreuve ne pourra être remboursé après la participation à la première séance d'essai libre.

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de refuser un engagement sans raison particulière à une épreuve, notamment à un demandeur qui aurait fait l'objet de sanction sportive ou disciplinaire au cours d'une épreuve précédente, ou qui aurait refusé d'appliquer une décision de différentes fédérations ou de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** ou d'un autre promoteur/organisateur ou qui aurait, par ses propos ou ses actes, porté préjudice ou qui aurait eu un comportement antisportif ou d'une non conformité. Tout pilote s'inscrivant à une épreuve du Challenge déclare avoir pris connaissance des règlements sportif et technique du Challenge, des différents règlements en vigueur et d'y souscrire sans réserve.

Les règlements se feront par virement, chèque, CB (en ligne) ou espèces (sur place uniquement).

Tout concurrent désirant participer à une épreuve devra envoyer sa demande d'engagement (cf. au formulaire cité dans l'article 3-2) et sera à rédiger sur le site web www.openformulaseries.com

L'engagement doit être reçu au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Toute demande d'engagement incomplète, et non accompagnée du règlement au plus tard le jour du début des vérifications administratives, ne sera pas validée.

Les dates limites d'engagement pourront être prolongées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

Il est possible en cas de retard d'effectuer le paiement sur place. Le formulaire d'engagement devra néanmoins être parvenu à l'organisateur au moins 2 jours avant l'épreuve. Une majoration de 50€ pourra être effectuée si un engagement est envoyé la semaine de l'épreuve.

Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement mais aussi des règles fédérales & FIA.

3-3 : Équipement Pilote obligatoire

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, correspondant à la norme 8856-2000
- Les sous-vêtements et cagoule ignifugés sont obligatoires
- De gants homologués
- De bottines ignifugées correspondant à la norme 8856-2000
- D'un casque conforme à la liste n° 41 et système RFT (Hans) conforme à la réglementation FIA.

Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

Art. 4 : Voitures et équipements

4-1 : Voitures admises

Les voitures admises au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sont de type monoplace issues de catégories de promotions et coupe de marque dont les châssis correspondent pour les courses de vitesse en circuit fermé. Équipées d'un moteur issu de voitures de série, elles doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (si certaines pièces n'existent plus, des pièces équivalentes pourront les remplacer) et disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les règlements.

Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent règlement sera déclaré non conforme et entraînera des possibles sanctions.

Les voitures éligibles doivent correspondre à l'une des 5 classes principales ci-dessous :

> Challenge OPEN FORMULA SERIES (divisé en 5 classes):

- OPEN 1800 Zetec (Formule Ford Zetec de 1993 à 2005)
- OPEN 1600 Kent Elite (Formule Ford Kent de 1990 à 1992)

- **OPEN 1600 KENT Star (Formule Ford Kent de 1983 à 1989)**
- OPEN 1600 Kent Héritage (Formule Ford Kent de 1967 à 1982)
- OPEN FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, Formule Renault 1721cc, Campus...)

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit d'accepter des autos qui ne figurent pas dans les classes ci-dessus (si les performances sont semblables) en tant qu'invité uniquement, les concurrents ne seront ni classés ni ne marqueront de point. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire évoluer ou modifier la liste des voitures admises afin de préserver l'équité sportive.

Les voitures et invités pourront être acceptés si la grille n'est pas complète, mais ne seront pas prioritaires vis-à-vis d'un concurrent inscrit au challenge avec une voiture éligible à l'une des classes.

4-2 : Reconstruction – Continuation

Dans le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sont acceptées les voitures construites en conformité avec le modèle d'origine (matériaux, conception, suspensions, carrosseries, etc..). Les seules modifications autorisées ne concernent que la mise à niveau des éléments de sécurité, disponibilité de pièces et fiabilité, sans pour autant augmenter la performance ou les principes de base.

Précision sur les types acceptés :

Les châssis issus d'autres catégories, non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis par MOTORSPORT PASSION EVENTS, puis dérogation et accord des commissaires et consultants techniques.

4-3 : Passeport Technique / Fiche d'homologation

Chaque voiture engagée sur les épreuves du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** devra être en possession d'un passeport technique 3 ou 5 volets. Tout concurrent désireux d'engager une voiture non homologuée ou ne possédant pas de passeport devra prendre un rendez-vous préalable à l'épreuve avec un commissaire technique. Les passeports techniques ne pourront plus être délivrés lors d'une épreuve, les concurrents devront contacter un commissaire technique au préalable. Si une voiture n'est pas équipée d'un passeport technique lors de sa première participation du « Challenge Open Formula Series » mais qu'elle est comparable ; soit à une autre voiture du plateau ou soit, qu'elle est équipée d'une

fiche d'homologation ou règlement technique d'une autre série validée par une ASN, le concurrent pourra obtenir une dérogation de participation.

La voiture devra être en ordre au niveau des règles de sécurité et devra se mettre en ordre de Passeport Technique pour sa prochaine participation au Challenge.

4-4 : Numéros de course

Le numéro de course est au choix des concurrents suivant sa disponibilité. Seul le vainqueur de la saison précédente pourra porter le numéro #1, il pourra évidemment refuser et porter un autre numéro, si le vainqueur de la saison passée n'est pas présent lors de la nouvelle saison, seul le vice champion pourra le demander.

Chaque pilote gardera son numéro attribué durant toute la saison et aucun changement ne sera possible. Chaque voiture est identifiée par sa fiche technique ainsi que par son numéro de vignette du passeport technique. La position des numéros de course et autres stickers sont définis par le plan d'identification. **Les numéros doivent être d'une taille de minimum 15cm de haut et d'une couleur suffisamment visible. Si un numéro n'est pas jugé assez visible, il devra être modifié. Selon les demandes et les besoins les numéros pourront être fournis par **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.**

Art 5 : Publicité

Les voitures participant au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification. Les participants devront apposer les partenaires du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sur la voiture, combinaison et partenaire de l'épreuve s'il y en a. Ces identifications devront impérativement être apposées avant les vérifications techniques. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

Concernant la publicité des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES**, une demande devra être faite auprès des organisateurs. En aucun cas, l'identification des voitures définies ne pourra être modifiée. L'organisateur et les partenaires sponsors du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats sportifs des concurrents

et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Pendant les cérémonies des podiums, le pilote s'engage à être en combinaison et porter les identifications qui lui seront remises.

Art 6 : Déroulement des épreuves

6-1 : Essais privés

Compris dans le prix d'engagement mais non obligatoire.

Durée : 2 x 20 min.

6-2 : Briefing pilotes

Un briefing réservé aux pilotes est **obligatoire**, il aura lieu à chaque épreuve. Tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la direction de course. Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par la note d'information de chaque épreuve.

6-3 : Essais qualificatifs

Durée : 20 min (séance obligatoire)

Tout pilote devra être inscrit sur la liste des "autorisés à prendre part aux essais chronométrés". Pour chaque course, une séance d'essais qualificatifs sera organisée. Pendant cette séance, le ravitaillement en carburant est strictement interdit. Chaque pilote engagé devra obligatoirement effectuer un tour chronométré. Toute voiture qui ne disposera pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur décision du Collège des Commissaires Sportifs. Aucun temps minimum d'arrêt-stand n'est établi pendant la séance d'essais qualificatifs. Un pilote absent des essais qualificatifs mais ayant participé à 1 des essais privés (Art 6-1) sera autorisé à prendre part aux courses, il partira en fond de grille de départ et sera positionné sur base de son N° de course.

Le meilleur temps détermine la grille de départ de la course 1.

Le deuxième meilleur temps détermine la grille de départ de la course 2.

6-4 : Courses

Les procédures de départ seront allégées.

Départ arrêté ou lancé selon les circuits, nombre de voitures en piste etc...

Une épreuve est composée de 2 courses sprint de 20 mn + 1 tour.

Un concurrent s'engage aux 2 courses ou 1 course sur 2 en cas de double monte.

Les temps de course peuvent être allongés ou raccourcis selon les disponibilités de l'épreuve.

Les épreuves se déroulent sur 2 jours.

L'engagement d'une voiture peut être constitué de 2 pilotes. Dans ce cas, 1 pilote participera aux essais qualificatifs et chaque pilote participera à une course de 20 min + 1 tour. Le nom du pilote qui participe aux essais chronométrés et aux courses devront être communiqués à **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.

6-5 : Constitution des plateaux

En fonction du nombre d'engagés, les catégories du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** seront limitées à la capacité du nombre de voitures autorisées en piste. Des listes d'attentes entreront donc en vigueur si la capacité du circuit est dépassée, une liste prioritaire sera établie.

6-5-1 : Suite constitution des plateaux

Si le nombre d'inscrits dans chaque catégorie est trop important et afin que tout le monde puisse courir, le plateau pourra être scindé en deux groupes et le format de l'épreuve pourrait subir des modifications.

Par principe les plateaux seront organisés comme tel:

- **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES GROUPE A** sera réservé aux classes **Open 1800 Zetec et Open FR Atmo/FF.**
- **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES GROUPE B** sera réservé aux classes **Open 1600 Kent Elite, Star et Héritage.**

Le promoteur **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de modifier et d'adapter les groupes **A** et **B** en fonction des engagements, des positions aux divers classements, de l'équité sportive ou pour un équilibre des groupes en piste. La décision du promoteur **MOTORSPORT PASSION EVENTS** est indiscutable. Un concurrent peut s'inscrire autant au groupe **A** qu'au groupe **B** avec une seconde voiture si elles correspondent aux différents groupes établis par **MOTORSPORT PASSION EVENTS**. Le concurrent devra alors s'acquitter d'une nouvelle inscription à l'épreuve (frais d'engagement supplémentaire).

- > Chaque groupe aura 1 à 2 séances d'essais libres de 20 minutes, 1 séance chronométrée de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes + 1 tour.
- > Le barème de points reste inchangé pour les classes.
- > Le barème de points reste inchangé pour le classement général, le groupe **A** et **B** seront classés et soumis au barème de l'unique classement général.
- > Un concurrent peut participer aux deux groupes.
- > Le concurrent qui participera aux deux groupes ne marquera des points au classement général que dans un groupe, les meilleurs résultats dans l'un des deux groupes seront retenus.

6-6 : Grille de départ

La grille de départ des courses sera en 1-1 décalé ou 2-2 décalé et s'établira en fonction du résultat des essais qualificatifs. Toutes les voitures devront être placées en pré-grille ou dans la pit-lane dans l'ordre des essais qualificatifs. La procédure ainsi que le timing seront précisés dans les briefings (pilotes et team managers).

Pour le retard en pré-grille, le départ devra s'effectuer depuis la voie des stands après le départ arrêté.

Rappel:

Les interventions autorisées sur la pré-grille sont les suivantes : resserrage des harnais de sécurité, des roues, vissage d'éléments de carrosserie, pression des pneus et réglages des barres stabilisatrices.

Aucun autre réglage mécanique supplémentaire que ceux précités n'est autorisé.

6-7 : Départ

Les départs des courses du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se feront arrêtés en procédure dite allégée (sortie des stands, tour de mise en grille, départ), par l'extinction des feux rouges ou du levé de drapeaux. Deux tours de reconnaissance pourront être effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative. Les départs lancés peuvent avoir lieu sur décision de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et de la direction de course uniquement.

6-8 : Arrivée

A l'issue de la course, en fonction des résultats, un classement pour le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sera établi, ainsi que par classe.

Des contrôles de pesée, hauteur de caisse, moteur, électronique, mécaniques pourront avoir lieu selon l'ordre d'arrivée ou de manière aléatoire.

6-9 : Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Le chronomètre ne s'arrête pas. Si la course peut reprendre, un nouveau départ sera donné sous Safety-car, dans l'ordre de passage sur la ligne de chronométrage. Interdiction de dépasser avant la ligne de chronométrage lors de la relance de la course. Aucune intervention mécanique autorisée.

6-10 : Parc fermé

A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront placées dans un espace selon les conditions dites "du parc fermé", à la demande du Collège des Commissaires Sportifs. Ces voitures ne seront libérées qu'après accord du Collège des Commissaires Sportifs au bout de 20 minutes ou plus.

Aucune intervention sur la voiture ne sera tolérée durant ce temps imparti, aussi bien du pilote ou des assistants, sans l'accord express des commissaires techniques (autorisation de contrôler les températures des pneus et leur pression).

6-11 : Circulation sur la Pit Lane

Il est strictement interdit de rouler en marche arrière, avec l'aide du moteur, sur la pit lane.

En cas de panne sur la pit lane :

La voiture pourra revenir à son stand, en la poussant, sous l'autorité d'un commissaire de stand/pit lane.

Dans le cas d'un retour d'une voiture sur plateau :

Il est autorisé de ramener cette voiture en la poussant pour rejoindre son stand, en marche avant ou arrière suivant l'endroit de la dépose (entrée ou sortie) dans la pit lane.

6-12 : Perte d'éléments de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détaché partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du Commissaire technique).

6-13 : Pénalités, conduite anti-sportive et non-conformité

Tout pilote faisant l'objet de la liste suivante auront une pénalité :

- Pénalités faisant l'objet d'un "Passage par les stands" (Drive-through) ou d'un arrêt "Stop & Go" ou d'un tour de pénalité.
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée dans la voie des stands
- Tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite sur la voie des stands dès que la voiture sera répartie de son stand
- Non-respect de l'obligation d'arrêt du moteur
- Comportement dangereux sur la pit lane ou en piste
- Tout comportement anti-sportif venant d'un concurrent ou de ses accompagnants
- Non respect de la route de course (track limit)

Tout comportement d'un concurrent en piste jugé dangereux par la direction de course et/ou collège des commissaires (une conduite anti sportive, dangereuse ou un accrochage volontaire) se verra automatiquement retirer 10 points au classement (général et classe).

Les différents consultants technique de l'Open Formula Series pourront effectuer divers contrôles de conformités sur les autos. En cas de non-conformité technique ou de conduite antisportive, les responsables de l'Open Formula Series seront avertis et le collège des commissaires sportifs jugera de la pénalité à

appliquer, qui pourra aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, perte de points et renvoi en commission de discipline. Ces sanctions pourront aller également jusqu'à l'exclusion de l'épreuve voire du challenge pour une durée indéterminée..

Art 7 : Réclamations – Appels

En conformité avec les réglementations fédérales FFSA en vigueur.

Art.8 : Classements

Les points sont attribués par pilote à la course. Si un pilote change de classe durant la saison, les points acquis avant ne seront pas cumulables entre les classes. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de modifier la classification, de regrouper ou de diviser les catégories afin de préserver l'équité sportive. Un classement général et par classe sera effectué lors de chaque épreuve.

Barème de points :

Classement **général** : Les 40 premiers marquent des points.

1er	170 pts	6e	115 pts	11e	90 pts	16e	70 pts
2e	150 pts	7e	110 pts	12e	86 pts	17e	66 pts
3e	140 pts	8e	105 pts	13e	82 pts	18e	62 pts
4e	130 pts	9e	100 pts	14e	78 pts	19e	58 pts
5e	120 pts	10e	95 pts	15e	74 pts	20e	54 pts

21e	50 pts	26e	30 pts	31e	15 pts	36e	5 pts
22e	46 pts	27e	27 pts	32e	13 pts	37e	4 pts
23e	42 pts	28e	24 pts	33e	11 pts	38e	3 pts
24e	38 pts	29e	21 pts	34e	9 pts	39e	2 pts
25e	34 pts	30e	18 pts	35e	7 pts	40e	1 pt

Si l'épreuve est divisée en deux groupes, le barème de points "général" sera attribué pour le groupe A et B.

Classement par **classe** : Les 20 premiers marquent des points.

1er	100 pts	6e	45 pts	11e	21 pts	16e	5 pts
2e	80 pts	7e	40 pts	12e	17 pts	17e	4 pts
3e	70 pts	8e	35 pts	13e	13 pts	18e	3 pts
4e	60 pts	9e	30 pts	14e	9 pts	19e	2 pts
5e	50 pts	10e	25 pts	15e	6 pts	20e	1 pt

Les points supplémentaires pour le classement général et par classe :

Meilleur temps aux qualifs par classe (pour la course 1)	+1 pt
Meilleur temps aux qualifs par classe (pour la course 2)	+1 pt
Meilleur tour en course par classe en course 1	+1 pt
Meilleur tour en course par classe en course 2	+1 pt
Point de participation (compté en course 1)	+1 pt
Finale	x2

NB :

→ Les points gagnés dans une classe ne sont pas cumulables si un concurrent change de classe en cours de saison.

→ En cas d'égalité de points le nombre de participations aux épreuves et de meilleures places départagera les pilotes.

→ Pour marquer des points il faudra effectuer plus de 75% de la course.

→ Les pilotes de Formule Ford qui n'utilisent pas les pneus des marques partenaires (Hoosier/Yokohama) du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se verront crédités du seul point de participation à l'épreuve.

→ Tous pilotes participants à la finale du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** aura les points doublés pour cette épreuve.

Les catégories sont les suivantes :

> Challenge OPEN FORMULA SERIES:

- OPEN 1800 Zetec
- OPEN 1600 Kent Elite
- OPEN 1600 Kent Star
- OPEN 1600 Kent Héritage
- OPEN FR/FF Atmo

Art.9 : Prix

Remise des trophées sur le podium du circuit pour la course 1 et la course 2 pour les trois premiers de chaque classe (si minimum de 3 voitures par classe).

Remise des prix fin de saison pour le classement général et par classe. Des lots ou bons d'achats pourront être offerts par **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et ses partenaires.

MOTORSPORT PASSION EVENTS

Association loi de 1901

111 Impasse de San Peyre

06650 Le Rouret

Par e-mail

A : Chris Vernet
De : FFSA- Florian Doukhan
Date : jeudi 29 janvier 2026 page(s) : 1

OBJET : Open Formula Series

Niveau d'enregistrement : Circuit

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

<i>C35-2026 en date du 29 janvier 2026</i>

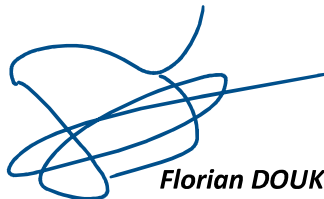
Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- REGLEMENT SPORTIF 2026 OPEN FORMULA SERIES 2026
- RÈGLEMENT TECHNIQUE 2026 OPEN FORMULA SERIES 2026

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Florian DOUKHAN

Chargé de Misson Circuit – FFSA Pôle Sport

MOTORSPORT PASSION EVENTS



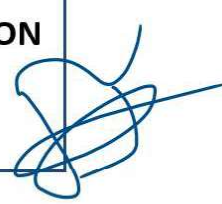
RÈGLEMENT TECHNIQUE 2026 OPEN FORMULA SERIES 2026

PERMIS D'ORGANISATION

N°:

DATE:

FFSA	
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE	
PERMIS D'ORGANISATION	
N° :	C35-2026
DATE :	29 janvier 2026



« Ce texte est écrit sous forme d'autorisation, par conséquent tout ce qui n'est pas écrit est interdit »

Art. 1 : Définition des véhicules autorisés

CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES est ouvert aux monoplaces de promotions et coupe de marque conçues pour les courses de vitesse en circuit fermé. Les voitures devront être en configuration de la Coupe de marque de l'année de la voiture.

Art. 2 : Modifications et adjonctions autorisées ou obligatoires

Les évolutions par rapport au règlement technique original des monoplaces sont explicitées dans les différents paragraphes du présent règlement. Tout ce qui

n'est pas explicitement autorisé dans le présent règlement ou dans les mises à jour diffusées par l'organisateur ou fédération est interdit.

Art. 3 : Hauteur de caisse et poids minimum

Les monoplaces devront respecter les hauteurs de caisse et poids minimaux suivants, à tout moment de l'épreuve et particulièrement immédiatement après les essais qualificatifs et les courses dans des conditions de parc fermé, c'est-à-dire dans l'état où elles viennent de courir, et sans aucune intervention d'aucune sorte :

- Poids minimum pilote à bord : **500 kgs**, pour toutes les Formule Ford Kent.
Poids minimum voiture seule : **420 kgs**, pour toutes les Formule Ford Kent.
Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum pilote à bord : **530 kgs**, pour les Formules Ford Zetec.
Poids minimum voiture seule : **450 kgs**, pour les Formules Ford Zetec.
Hauteur de caisse 40 mm minimum pilote à bord.
- Poids minimum sans pilote ni équipement: les FR Atmo/FF 2000 devront être en configuration de la Coupe de Marque de l'année de la voiture.

En cas de doute les commissaires techniques feront vidanger le réservoir d'essence, celle-ci ne peut être considérée comme du lest. Les commissaires techniques pourront à l'issue des essais qualificatifs et courses demander de manière aléatoire le contrôle des monoplaces de chaque classe .

Art. 4 : Moteur

4.1 : Moteur

Les seuls moteurs autorisés sont ceux qui étaient à l'origine (et uniquement dans la configuration d'origine) dans chaque catégorie de voitures. Les moteurs devront être en configuration de la Coupe de Marque de l'année de la voiture. En cas de doute de conformité les moteurs pourront être plombés et contrôlés par les commissaires techniques et les consultants techniques de l'Open Formula Series. **Le concurrent qui serait contrôlé avec un moteur non conforme se verra retiré tous ses points acquis depuis la première épreuve de la saison.** Si la non conformité est avérée en cours de saison, le pilote pourra évidemment marquer des points pour les épreuves suivantes, une fois le retour de son auto en totale conformité. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire plomber

tous les moteurs en début de saison. En cas d'un démontage moteur, de nouveaux plombs pourront être installés. Une non conformité moteur peut voir un concurrent se faire exclure du challenge pour une durée indéterminée.

4.1.1 Réglementations moteurs

Pour la conformité des moteurs Ford Zetec se référer à [l'annexe A](#).

Pour la conformité des moteurs Ford Kent se référer à [l'annexe B](#).

4.2 : Injection électronique

Pour les Formules Ford Zetec, seuls les calculateurs d'injection Pectel d'origine ou Race Ready Pectel T2 ou **le nouveau MaxxECU OFS** sont autorisés. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et les consultants techniques se réservent le droit de faire remplacer un calculateur d'injection avec l'accord des commissaires techniques s' il y a un doute sur la conformité. Des remplacements de manières aléatoires des calculateurs d'injection pourront être effectués sur les voitures des concurrents durant la saison.

4.3 : Bruit et échappement

Niveau sonore conformément à l'Article 4.2.3 Échappement du Règlement Standard des Circuits « Asphalte » 2026 :

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux et/ou catalyseur est obligatoire. Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 100 dB / Régime de mesure 75 % du régime maximum.

Art. 5 : Transmission

5.1 : Boîte de vitesse

Les seules boîtes de vitesses autorisées sont celles qui étaient à l'origine dans chaque catégorie de monoplaces et dans leur configuration d'origine. Seules les voitures qui peuvent inter-changer les rapports de boîte sont autorisées à changer la pignonerie.

5.2 : Arbres de roue

Libres

5.3 Système de différentiel auto bloquant

Tout système de différentiel auto bloquant à glissement limité est strictement interdit.

Art. 6 : Suspensions

Toutes les pièces de suspension doivent être en acier ou en matériaux ferreux à l'exception des moyeux, ressorts, adaptateurs de moyeux, porte moyeux, roulement et bagues, coupelles de ressort, écrou de fixation, biellettes de barres anti-dévers, vis et écrous d'amortisseurs. Amortisseurs libres avec interdiction d'utiliser des corps d'amortisseur en alliage léger. Sauf spécification dans l'homologation d'origine de la voiture.

Art. 7 : Roues et pneumatiques

Équipement obligatoire de pneumatiques dont la marque, les dimensions, et les types sont:

- Formule Ford Kent jusqu'à 1992 HOOSIER type VFF Hoosier France KDM Autos uniquement, avec code barre. Dimensions, pneu avant 135/545-13 & pneu arrière 165/580-13. Avon ACB9 autorisés.
- Formules Ford dites "Kent modernes" devront utiliser les pneus utilisés selon la réglementation du championnat d'Angleterre de Formule Ford moderne en vigueur.
- Formule Ford Zetec YOKOHAMA type A048 Gomme Medium Yokohama France uniquement, avec code barre. Dimension, pneu avant 170/550R13 & pneu arrière 190/580R13. Avon ACB10 autorisés.

Pour la saison 2026, les pilotes Formule Ford Kent et Zetec auront la possibilité d'utiliser leurs derniers trains de pneus AVON ACB9/10 mais ne marqueront uniquement des points de participation à l'épreuve. En accord avec l'ensemble des pilotes Formule Ford, **1 set de pneus neufs devra couvrir au minimum 3 épreuves (3 week-ends, essais qualifs et courses)** sous réserve d'usure anormale, de crevaison ou d'un plat important qui peut avoir un impact direct sur la

sécurité, le concurrent devra informer **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et un pneu d'occasion pourra remplacer le pneu endommagé. Les pneus pourront être pointés via les numéros du code barre afin que le nombre de set pour la saison soit respecté.

Pneus slicks/pluies **interdits** pour toutes les Formule Ford Kent 1600cc & Zetec 1800cc.

Préconisation pour les FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, Campus, 1600cc, 1721cc) Hoosier France KDM Autos (conseillés) avec code barre:

- FR Campus : AVANT et ARRIÈRE 200/540R13 TYPE S (Soft).
- FR 1600cc et 1721cc : AVANT 20.5/7.0 R13 TYPE MS (Medium Soft), ARRIÈRE 22.5/8.0 R13 TYPE MS ou 200/540 R13 TYPE S (Soft).
- Formule Ford 2000, marque libre mais les dimensions d'origine devront être respectées.
- Autres marques autorisées, pneus pluies marque libre. En accord avec l'ensemble des pilotes FR/FF Atmo.

Art. 8 : Système de freinage

Conforme au modèle d'origine. Le système de freinage doit comporter deux circuits indépendants (avant, arrière réalisés par deux maîtres cylindres en parallèle actionnés par un palonnier de compensation de course dont l'action doit se porter sur l'un ou l'autre des circuits en cas de fuite).

Les ensembles suivants sont :

Conforme à la réglementation FIA.

Art. 9 : Carrosserie extérieure

Les matériaux utilisés pour la carrosserie doivent être les mêmes que ceux d'origine. Tout dispositif prévu pour accroître l'appui aérodynamique au sol est interdit sauf si prévu lors de son homologation d'origine.

Art. 10 : Intérieur du véhicule

Aucune canalisation d'huile ou d'eau ne doit se trouver à l'intérieur de l'habitacle.

Art. 11 : Accessoires additionnels

11.1 : Circuit de refroidissement moteur

Les formes, emplacements et contenance du ou des radiateurs d'eau sont libres. Si les radiateurs d'eau sont intégrés à la carrosserie, s'ils sont alimentés par une bouche d'air ou un déflecteur, cela doit être en accord avec le règlement relatif à la carrosserie.

Les canalisations d'eau seront :

- Soit des tuyaux souples protégés par une coque d'acier s'ils sont vulnérables
- Soit des tuyaux auto-résistants à la pression et à la température

11.2 : Récupérateur d'huile

Le reniflard d'huile peut être modifié ou enlevé, mais tous les reniflards doivent être reliés à un réservoir de récupération. Dans ce cas la contenance du récupérateur, qui doit être translucide et devra être de 1 litre minimum.

11.3 : Réservoir d'huile

Dans le cas d'un montage d'un carter sec, le réservoir d'huile devra être entouré d'une structure déformable d'une épaisseur de 10 mm minimum s'il est situé hors de la structure principale du châssis.

11.4 : Le lest

Il sera permis de parfaire le poids de la voiture par un ou plusieurs lests (max 30 kgs), à condition qu'il s'agisse de blocs solides et unitaires, fixés au moyen d'outils et offrant la possibilité d'apposer des sceaux si les commissaires le jugent nécessaire.

Les vis de fixation des lests (de forme arrondie ou CHC ou BHC tête bombée dépassant le fond plat n'entreront pas en considération lors du contrôle de hauteur de caisse).

11.5 : Transpondeur

Les monoplaces devront être équipées pour le chronométrage d'un transpondeur homologué pour l'épreuve considérée installé sur le côté droit ou gauche du véhicule à la hauteur de l'axe des roues avant.

Art. 12 : Système électrique

Le type et l'emplacement de la batterie sont libres.

La batterie doit être enfermée dans un coffre étanche si le type contient du liquide. La batterie doit pouvoir assurer le démarrage du moteur mais une batterie additionnelle pourra être utilisée lors de la mise en route sur la pré-grille ou la ligne de départ. La batterie doit être solidairement maintenue au châssis par une fixation adéquate.

Art. 13 : Système d'éclairage

Pour les monoplaces feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

Art. 14 : Circuit de carburant

14.1 : Réservoir d'essence

Les courses ayant une durée de moins de 70 kilomètres, deux types sont autorisés. Les réservoirs souples FIA-FT3 figurant dans la liste FIA n°01 en cours de validité ou réservoir en tôle d'aluminium soudée de construction artisanale si il est situé à l'intérieur du châssis d'une contenance inférieure ou égale à 20 litres avec mousse selon directive FIA.

14.2 : Orifices

Les orifices de remplissage et les bouchons ne doivent pas faire saillie hors de la carrosserie et ils doivent être situés à l'écart d'endroits vulnérables en cas de heurts. Le bouchon doit être conçu de manière à assurer un blocage effectif réduisant les risques d'ouverture accidentelle par suite d'un choc violent.

La mise à l'air libre doit:

- Déboucher à 25 cm minimum en arrière de l'habitacle.

- Être hors de contact avec le système d'allumage.
- Être muni d'un clapet anti-retour.

En aucun cas l'arceau de sécurité ne pourra être utilisé comme canalisation du système de mise à l'air libre des réservoirs.

14.3 : Canalisations

Les canalisations seront métalliques ou en tuyau souple armé tressé d'acier ou de tissu intérieur/extérieur résistant à la pression et à la température. Il est interdit de passer une canalisation d'essence/huile dans l'habitacle (voir définition de l'habitacle).

14.4: Carburant

Le carburant utilisé sera uniquement **le SP98** du commerce sans quelconque additif. Tout autre carburant sera considéré comme une non conformité. Ethanol E85 interdit.

Art. 15 : Sécurité

15.1 : Pilote

Se référer au tableau de sécurité **Circuit FFSA** en vigueur.

15.2 : Arceau de sécurité

Il est obligatoire. Il doit avoir une hauteur minimale, mesurée dans l'axe de l'épine dorsale du pilote de 92 cm et dans tous les cas, dépasser d'au moins 5 cm le casque du pilote assis normalement dans la voiture. Le montage d'un arceau au niveau du tableau de bord est particulièrement recommandé.

15.3 : Rétroviseurs

La vision vers l'arrière doit être assurée par 2 rétroviseurs efficaces placés de chaque côté de la carrosserie.

15.4 : Extincteur

Un extincteur « système embarqué » dégoupillé ou boîtier « armé » en cours de validité selon la liste technique FIA n°16. Avec un sticker "E" homologué. Le nombre

de buses minimums est déterminé selon la réglementation circuit asphalte en vigueur.

15.5 : Cloison pare-feu

Une cloison pare-feu métallique est obligatoire entre l'habitacle et le compartiment moteur.

15.6 : Coupe-circuit

Présence obligatoire d'un coupe circuit manoeuvrable aussi bien par le pilote sanglé à bord que de l'extérieur et signalé par un autocollant réglementaire indiquant sa localisation avec les stickers Coupe circuit homologué.

15.7 : Feu de signalisation

Un feu de signalisation de couleur rouge à LED, dirigé vers l'arrière, ou selon la réglementation F.I.A. (liste n°19, doit pouvoir être allumé par le pilote lorsque les conditions de visibilité sont réduites).

15.8 : Appuie-tête

La présence d'un appuie-tête est obligatoire.

15.9 : Roues et pneumatiques

Les valves des pneumatiques devront être équipées de bouchons à tout moment de l'épreuve. Les pneus neufs ne sont pas obligatoires pour toutes les monoplaces, le concurrent s'engage en revanche à ce que l'usure de ses pneumatiques puissent couvrir l'intégralité de l'épreuve. Surtout pour les Formules Ford (Kent et Zetec qui utilisent des pneus à dessins par temps sec ou pluvieux).



REGLEMENT SPORTIF 2026

OPEN FORMULA SERIES

PERMIS D'ORGANISATION

N°:

DATE:

SOMMAIRE:

Article 1 : Organisation et Calendrier

Article 2 : Assurances

Article 3 : Concurrents et Pilotes

Article 4 : Voitures et équipements

Article 5 : Publicité

Article 6 : Déroulement des épreuves

Article 7 : Réclamations – Appels

Article 8 : Classements

Article 9 : Prix

Art. 1 : Organisation et calendrier

1-1 : Organisateur

MOTORSPORT PASSION EVENTS est une association loi 1901 qui organise le CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES. Cette série est réservée aux voitures de type monoplace de promotion. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** peut faire évoluer cette liste, tout en préservant la philosophie et l'équité. Tous points non prévus au présent règlement relèvent du règlement technique et des prescriptions générales de la FFSA ou de la FIA . Se référer au règlement des circuits asphaltés et du règlement particulier de chaque épreuve. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit d'accepter ou refuser un concurrent, team manager, écurie sans avoir à donner de raison.

Coordonnées :

Site internet : www.openformulaseries.com

E-mail : contact@motorsportpassionevents.com

- Président, Christophe Vernet
- Chargée de communication, Alexane Anzalone N° de licence EIV 257641
- Coordinatrice d'épreuve, Céline Russo N° de licence EIV 179349
- Coordinatrice événementiel, Manon Jouve

Directeur de course officiel :

Laurent Voogt Licence N° RACB INT 1426

Consultants techniques:

Bruno Blasco

Nicolas Hinderschielt N° de licence commissaire technique 205810

Précision :

Le présent règlement n'est pas rédigé sous forme d'interdiction, mais d'autorisation. **De ce fait, tout ce qui n'est pas écrit est interdit.**

1-2 : Principe de l'épreuve

Le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est basé sur des courses sprint. La durée de chaque course est principalement de 20 minutes + 1 tour. Les épreuves sont ouvertes aux participants étrangers.

L'organisateur des épreuves et **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer la durée des épreuves suivant la disponibilité, les horaires et les contraintes des circuits.

Pour les transpondeurs, les voitures devront être équipées du transpondeur spécifié par les organisateurs des épreuves (Tag Heuer Chronolec ou Cobra 360) pour le chronométrage. Si un autre système de chronométrage est nécessaire, les concurrents seront informés au préalable et des transpondeurs pourront être mis à la location.

1-2-1 Code de bonne conduite

L'Open Formula Series est un challenge caractérisé par l'égalité des chances et l'équité, tant sur le plan technique que sportif. Toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans le challenge, c'est-à-dire les participants, team managers, accompagnants, les officiels et l'organisation, contribuent de manière significative à la manière dont le challenge est perçu, à la fois en interne et par le grand public, ainsi qu'à l'atmosphère du challenge par leur comportement et leur communication.

Toutes les personnes impliquées ont la responsabilité de se comporter de manière à maintenir et à sauvegarder à long terme le professionnalisme et l'atmosphère qui prévaut dans l'Open Formula Series, ainsi que l'estime dans laquelle l'Open Formula Series et leurs participants sont tenus au sein du sport automobile et par le grand public. En outre, une compétition sportive et équitable représente un aspect important de la sécurité pour tous les participants et vise à minimiser les risques encourus.

Pour cette raison, toutes les personnes impliquées acceptent de reconnaître la philosophie de l'Open Formula Series et de se conformer aux règles de conduite de la série.

1-3 : Calendrier 2026

Les courses du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se dérouleront sur les **5** épreuves suivantes :

- Circuit de Pau Arnos – 27/28 & 29 mars 2026 / Challenge Caterham France.
- Circuit de Magny-Cours – 15/16 & 17 mai 2026 /BGDC .

- Circuit de Lédénon – 3/4 & 5 juillet 2026 / Championnat de France FFSA Karting Long Circuit "Trophée Pascal Bueno" .
- Circuit de l'Anneau du Rhin – 18/19 & 20 septembre 2026 / Trophée d'Alsace "Nostalgie".
- Finale circuit de Dijon-Prenois – 16/17 & 18 octobre 2026 / Lamera Cup

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de modifier, ajouter ou retirer des épreuves de ce calendrier jusqu'à une semaine précédant l'épreuve. Des épreuves hors **challenge** peuvent également être rajoutées.

1-4 : Vérifications administratives et techniques

1-4-1 : Vérifications administratives

Chaque pilote devra se présenter à la structure OPEN FORMULA SERIES aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve reçue au préalable.

Il devra être en possession :

- De sa licence ou du Titre de Participation avec son certificat médical défini dans l'article de la réglementation fédérale en vigueur. Après vérification, il sera autorisé à participer à l'épreuve.

1-4-2 : Vérifications Techniques

Chaque concurrent devra présenter une voiture conforme aux différents règlements et être en possession de son passeport technique. La présentation d'une voiture aux vérifications techniques, sera considérée comme une déclaration implicite de **conformité**. Chaque concurrent ou pilote devra présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués dans la note d'information ou définis par l'organisateur. Dans certains cas et selon les diverses disponibilités, les commissaires techniques pourront effectuer les vérifications dans les structures des concurrents. Avant la vérification technique, ces voitures devront être équipées des stickers obligatoires de la série et de sécurités ainsi que de ses numéros de course définis par l'organisateur. Un sticker "Vérifié" pourra être apposé sur la voiture après validation. Un concurrent pourra changer de voiture si celle présentée lors de la première vérification technique rencontre un

problème mécanique. Il devra alors informer Motorsport Passion Events et présenter une nouvelle voiture au commissaire technique.

En cas de litige, un rapport portant sur le sujet sera remis à la direction de course.
En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

Art. 2 : Assurances

Pendant les épreuves reconnues par les différentes fédérations :

- La responsabilité civile (RC) des concurrents n'est pas engagée sauf pour les installations du circuit ;
- Le risque de dommages corporels est couvert par le contrat d'assurance "Individuelle Accident" souscrit lors de la prise de licence.

En dehors des épreuves officielles :

- Les voitures de compétition doivent être couvertes par la police RC que la loi française exige de souscrire pour tout véhicule terrestre à moteur.
- Le risque de dommages corporels ne peut être couvert que par une police "Individuelle Accident" souscrite directement par le pilote.
- Il est fortement conseillé d'une couverture dommage corporel pour les risques liés aux essais privés

Art. 3 : Concurrents et pilotes

3-1 : Licences

Le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** est ouvert aux pilotes possesseurs :

Vérification administrative de tous les pilotes sans exception souhaitant participer aux épreuves du Challenge Open Formula Series doivent .

PILOTE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE:

• Soit être titulaire d'une Licence FFSA en cours de validité, à souscrire auprès de votre ASA :

- Internationale Concurrent Conducteur Auto
- Nationale Concurrent Conducteur Auto
- Régionale Concurrent Conducteur Auto

- Le Titre de Participation ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile de moins de **2 mois**. La demande sera à effectuer sur le site de la FFSA au plus tard **72H** avant l'épreuve.

PILOTE DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE:

- Soit être titulaire d'une Licence de leur Fédération Internationale ou Nationale avec autorisation de sortie de territoire en cours de validité.
- Soit souscrire un Titre de Participation Etranger Non Résident lors des vérifications administratives accompagné d'une assurance facultative individuelle accident pour le week-end.

Pour les 16/18 ans :

- Une Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC et d'une licence Concurrent Tuteur ICT). Le représentant légal doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve.

3-2 : Engagements à une épreuve & challenge 2026

L'inscription au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIE 2026** est fixée à 280.00€ jusqu'au 31 janvier 2026, passé cette date l'inscription passera à 340.00€.

L'engagement à une épreuve est obligatoire pour participer et être classé. Tout pilote ou les pilotes (en cas de double monte) désirant participer au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES 2026** devra s'acquitter du montant de l'inscription à l'épreuve. Les pilotes non inscrits au challenge pourront évidemment participer à l'épreuve mais devront s'acquitter d'un droit d'engagement majoré de 90€. Les engagements devront être envoyés au minimum 15 jours avant l'épreuve.

MOTORSPORT PASSION EVENTS, organisateur du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES**, se réserve le droit de créer des critères de priorités, des listes d'attente et de réclamer un paiement anticipé.

Les engagements sont définitivement clos à la fin des vérifications administratives.

En cas de forfait pour raison impérieuse, mécanique ou autre, le concurrent devra informer le plus rapidement possible **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.

Tous forfaits déclarés plus de 1 semaine précédant l'épreuve pourront faire l'objet d'un remboursement total, partiel ou d'un report d'engagement.

Aucun engagement à l'épreuve ne pourra être remboursé après la participation à la première séance d'essai libre.

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit de refuser un engagement sans raison particulière à une épreuve, notamment à un demandeur qui aurait fait l'objet de sanction sportive ou disciplinaire au cours d'une épreuve précédente, ou qui aurait refusé d'appliquer une décision de différentes fédérations ou de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** ou d'un autre promoteur/organisateur ou qui aurait, par ses propos ou ses actes, porté préjudice ou qui aurait eu un comportement antisportif ou d'une non conformité. Tout pilote s'inscrivant à une épreuve du Challenge déclare avoir pris connaissance des règlements sportif et technique du Challenge, des différents règlements en vigueur et d'y souscrire sans réserve.

Les règlements se feront par virement, chèque, CB (en ligne) ou espèces (sur place uniquement).

Tout concurrent désirant participer à une épreuve devra envoyer sa demande d'engagement (cf. au formulaire cité dans l'article 3-2) et sera à rédiger sur le site web www.openformulaseries.com

L'engagement doit être reçu au plus tard le vendredi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Toute demande d'engagement incomplète, et non accompagnée du règlement au plus tard le jour du début des vérifications administratives, ne sera pas validée.

Les dates limites d'engagement pourront être prolongées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

Il est possible en cas de retard d'effectuer le paiement sur place. Le formulaire d'engagement devra néanmoins être parvenu à l'organisateur au moins 2 jours avant l'épreuve. Une majoration de 50€ pourra être effectuée si un engagement est envoyé la semaine de l'épreuve.

Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement mais aussi des règles fédérales & FIA.

3-3 : Équipement Pilote obligatoire

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, correspondant à la norme 8856-2000
- Les sous-vêtements et cagoule ignifugés sont obligatoires
- De gants homologués
- De bottines ignifugées correspondant à la norme 8856-2000
- D'un casque conforme à la liste n° 41 et système RFT (Hans) conforme à la réglementation FIA.

Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

Art. 4 : Voitures et équipements

4-1 : Voitures admises

Les voitures admises au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sont de type monoplace issues de catégories de promotions et coupe de marque dont les châssis correspondent pour les courses de vitesse en circuit fermé. Équipées d'un moteur issu de voitures de série, elles doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (si certaines pièces n'existent plus, des pièces équivalentes pourront les remplacer) et disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les règlements.

Tout ce qui n'est pas autorisé par le présent règlement sera déclaré non conforme et entraînera des possibles sanctions.

Les voitures éligibles doivent correspondre à l'une des 5 classes principales ci-dessous :

> Challenge OPEN FORMULA SERIES (divisé en 5 classes):

- OPEN 1800 Zetec (Formule Ford Zetec de 1993 à 2005)
- OPEN 1600 Kent Elite (Formule Ford Kent de 1990 à 1992)

- **OPEN 1600 KENT Star (Formule Ford Kent de 1983 à 1989)**
- OPEN 1600 Kent Héritage (Formule Ford Kent de 1967 à 1982)
- OPEN FR/FF Atmo (Formule Ford 2000, Formule Renault 1721cc, Campus...)

MOTORSPORT PASSION EVENTS se réserve le droit d'accepter des autos qui ne figurent pas dans les classes ci-dessus (si les performances sont semblables) en tant qu'invité uniquement, les concurrents ne seront ni classés ni ne marqueront de point. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de faire évoluer ou modifier la liste des voitures admises afin de préserver l'équité sportive.

Les voitures et invités pourront être acceptés si la grille n'est pas complète, mais ne seront pas prioritaires vis-à-vis d'un concurrent inscrit au challenge avec une voiture éligible à l'une des classes.

4-2 : Reconstruction – Continuation

Dans le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sont acceptées les voitures construites en conformité avec le modèle d'origine (matériaux, conception, suspensions, carrosseries, etc..). Les seules modifications autorisées ne concernent que la mise à niveau des éléments de sécurité, disponibilité de pièces et fiabilité, sans pour autant augmenter la performance ou les principes de base.

Précision sur les types acceptés :

Les châssis issus d'autres catégories, non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis par **MOTORSPORT PASSION EVENTS**, puis dérogation et accord des commissaires et consultants techniques.

4-3 : Passeport Technique / Fiche d'homologation

Chaque voiture engagée sur les épreuves du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** devra être en possession d'un passeport technique 3 ou 5 volets. Tout concurrent désireux d'engager une voiture non homologuée ou ne possédant pas de passeport devra prendre un rendez-vous préalable à l'épreuve avec un commissaire technique. Les passeports techniques ne pourront plus être délivrés lors d'une épreuve, les concurrents devront contacter un commissaire technique au préalable. Si une voiture n'est pas équipée d'un passeport technique lors de sa première participation du « Challenge Open Formula Series » mais qu'elle est comparable ; soit à une autre voiture du plateau ou soit, qu'elle est équipée d'une

fiche d'homologation ou règlement technique d'une autre série validée par une ASN, le concurrent pourra obtenir une dérogation de participation.

La voiture devra être en ordre au niveau des règles de sécurité et devra se mettre en ordre de Passeport Technique pour sa prochaine participation au Challenge.

4-4 : Numéros de course

Le numéro de course est au choix des concurrents suivant sa disponibilité. Seul le vainqueur de la saison précédente pourra porter le numéro #1, il pourra évidemment refuser et porter un autre numéro, si le vainqueur de la saison passée n'est pas présent lors de la nouvelle saison, seul le vice champion pourra le demander.

Chaque pilote gardera son numéro attribué durant toute la saison et aucun changement ne sera possible. Chaque voiture est identifiée par sa fiche technique ainsi que par son numéro de vignette du passeport technique. La position des numéros de course et autres stickers sont définis par le plan d'identification. **Les numéros doivent être d'une taille de minimum 15cm de haut et d'une couleur suffisamment visible. Si un numéro n'est pas jugé assez visible, il devra être modifié. Selon les demandes et les besoins les numéros pourront être fournis par **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.**

Art 5 : Publicité

Les voitures participant au **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification. Les participants devront apposer les partenaires du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sur la voiture, combinaison et partenaire de l'épreuve s'il y en a. Ces identifications devront impérativement être apposées avant les vérifications techniques. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

Concernant la publicité des produits concurrents de ceux des partenaires officiels du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES**, une demande devra être faite auprès des organisateurs. En aucun cas, l'identification des voitures définies ne pourra être modifiée. L'organisateur et les partenaires sponsors du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats sportifs des concurrents

et pilotes de cette discipline, ainsi que toutes photos et vidéos sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer de droits ou honoraires particuliers.

Pendant les cérémonies des podiums, le pilote s'engage à être en combinaison et porter les identifications qui lui seront remises.

Art 6 : Déroulement des épreuves

6-1 : Essais privés

Compris dans le prix d'engagement mais non obligatoire.

Durée : 2 x 20 min.

6-2 : Briefing pilotes

Un briefing réservé aux pilotes est **obligatoire**, il aura lieu à chaque épreuve. Tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la direction de course. Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par la note d'information de chaque épreuve.

6-3 : Essais qualificatifs

Durée : 20 min (séance obligatoire)

Tout pilote devra être inscrit sur la liste des "autorisés à prendre part aux essais chronométrés". Pour chaque course, une séance d'essais qualificatifs sera organisée. Pendant cette séance, le ravitaillement en carburant est strictement interdit. Chaque pilote engagé devra obligatoirement effectuer un tour chronométré. Toute voiture qui ne disposera pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur décision du Collège des Commissaires Sportifs. Aucun temps minimum d'arrêt-stand n'est établi pendant la séance d'essais qualificatifs. Un pilote absent des essais qualificatifs mais ayant participé à 1 des essais privés (Art 6-1) sera autorisé à prendre part aux courses, il partira en fond de grille de départ et sera positionné sur base de son N° de course.

Le meilleur temps détermine la grille de départ de la course 1.

Le deuxième meilleur temps détermine la grille de départ de la course 2.

6-4 : Courses

Les procédures de départ seront allégées.

Départ arrêté ou lancé selon les circuits, nombre de voitures en piste etc...

Une épreuve est composée de 2 courses sprint de 20 mn + 1 tour.

Un concurrent s'engage aux 2 courses ou 1 course sur 2 en cas de double monte.

Les temps de course peuvent être allongés ou raccourcis selon les disponibilités de l'épreuve.

Les épreuves se déroulent sur 2 jours.

L'engagement d'une voiture peut être constitué de 2 pilotes. Dans ce cas, 1 pilote participera aux essais qualificatifs et chaque pilote participera à une course de 20 min + 1 tour. Le nom du pilote qui participe aux essais chronométrés et aux courses devront être communiqués à **MOTORSPORT PASSION EVENTS**.

6-5 : Constitution des plateaux

En fonction du nombre d'engagés, les catégories du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** seront limitées à la capacité du nombre de voitures autorisées en piste. Des listes d'attentes entreront donc en vigueur si la capacité du circuit est dépassée, une liste prioritaire sera établie.

6-5-1 : Suite constitution des plateaux

Si le nombre d'inscrits dans chaque catégorie est trop important et afin que tout le monde puisse courir, le plateau pourra être scindé en deux groupes et le format de l'épreuve pourrait subir des modifications.

Par principe les plateaux seront organisés comme tel:

- **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES GROUPE A** sera réservé aux classes **Open 1800 Zetec et Open FR Atmo/FF.**
- **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES GROUPE B** sera réservé aux classes **Open 1600 Kent Elite, Star et Héritage.**

Le promoteur **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de modifier et d'adapter les groupes **A** et **B** en fonction des engagements, des positions aux divers classements, de l'équité sportive ou pour un équilibre des groupes en piste. La décision du promoteur **MOTORSPORT PASSION EVENTS** est indiscutable. Un concurrent peut s'inscrire autant au groupe **A** qu'au groupe **B** avec une seconde voiture si elles correspondent aux différents groupes établis par **MOTORSPORT PASSION EVENTS**. Le concurrent devra alors s'acquitter d'une nouvelle inscription à l'épreuve (frais d'engagement supplémentaire).

- > Chaque groupe aura 1 à 2 séances d'essais libres de 20 minutes, 1 séance chronométrée de 20 minutes et 2 courses de 20 minutes + 1 tour.
- > Le barème de points reste inchangé pour les classes.
- > Le barème de points reste inchangé pour le classement général, le groupe **A** et **B** seront classés et soumis au barème de l'unique classement général.
- > Un concurrent peut participer aux deux groupes.
- > Le concurrent qui participera aux deux groupes ne marquera des points au classement général que dans un groupe, les meilleurs résultats dans l'un des deux groupes seront retenus.

6-6 : Grille de départ

La grille de départ des courses sera en 1-1 décalé ou 2-2 décalé et s'établira en fonction du résultat des essais qualificatifs. Toutes les voitures devront être placées en pré-grille ou dans la pit-lane dans l'ordre des essais qualificatifs. La procédure ainsi que le timing seront précisés dans les briefings (pilotes et team managers).

Pour le retard en pré-grille, le départ devra s'effectuer depuis la voie des stands après le départ arrêté.

Rappel:

Les interventions autorisées sur la pré-grille sont les suivantes : resserrage des harnais de sécurité, des roues, vissage d'éléments de carrosserie, pression des pneus et réglages des barres stabilisatrices.

Aucun autre réglage mécanique supplémentaire que ceux précités n'est autorisé.

6-7 : Départ

Les départs des courses du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se feront arrêtés en procédure dite allégée (sortie des stands, tour de mise en grille, départ), par l'extinction des feux rouges ou du levé de drapeaux. Deux tours de reconnaissance pourront être effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative. Les départs lancés peuvent avoir lieu sur décision de **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et de la direction de course uniquement.

6-8 : Arrivée

A l'issue de la course, en fonction des résultats, un classement pour le **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** sera établi, ainsi que par classe.

Des contrôles de pesée, hauteur de caisse, moteur, électronique, mécaniques pourront avoir lieu selon l'ordre d'arrivée ou de manière aléatoire.

6-9 : Arrêt de la course au drapeau ROUGE

Le chronomètre ne s'arrête pas. Si la course peut reprendre, un nouveau départ sera donné sous Safety-car, dans l'ordre de passage sur la ligne de chronométrage. Interdiction de dépasser avant la ligne de chronométrage lors de la relance de la course. Aucune intervention mécanique autorisée.

6-10 : Parc fermé

A l'issue de l'épreuve, toutes les voitures seront placées dans un espace selon les conditions dites "du parc fermé", à la demande du Collège des Commissaires Sportifs. Ces voitures ne seront libérées qu'après accord du Collège des Commissaires Sportifs au bout de 20 minutes ou plus.

Aucune intervention sur la voiture ne sera tolérée durant ce temps imparti, aussi bien du pilote ou des assistants, sans l'accord express des commissaires techniques (autorisation de contrôler les températures des pneus et leur pression).

6-11 : Circulation sur la Pit Lane

Il est strictement interdit de rouler en marche arrière, avec l'aide du moteur, sur la pit lane.

En cas de panne sur la pit lane :

La voiture pourra revenir à son stand, en la poussant, sous l'autorité d'un commissaire de stand/pit lane.

Dans le cas d'un retour d'une voiture sur plateau :

Il est autorisé de ramener cette voiture en la poussant pour rejoindre son stand, en marche avant ou arrière suivant l'endroit de la dépose (entrée ou sortie) dans la pit lane.

6-12 : Perte d'éléments de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détaché partiellement ou perdu sur la piste, devra provoquer le retour de la voiture au stand afin de refixer ou remplacer ce dit élément (à l'appréciation du Commissaire technique).

6-13 : Pénalités, conduite anti-sportive et non-conformité

Tout pilote faisant l'objet de la liste suivante auront une pénalité :

- Pénalités faisant l'objet d'un "Passage par les stands" (Drive-through) ou d'un arrêt "Stop & Go" ou d'un tour de pénalité.
- Dépassement de la vitesse maximale autorisée dans la voie des stands
- Tout arrêt ou circulation à vitesse anormalement réduite sur la voie des stands dès que la voiture sera répartie de son stand
- Non-respect de l'obligation d'arrêt du moteur
- Comportement dangereux sur la pit lane ou en piste
- Tout comportement anti-sportif venant d'un concurrent ou de ses accompagnants
- Non respect de la route de course (track limit)

Tout comportement d'un concurrent en piste jugé dangereux par la direction de course et/ou collège des commissaires (une conduite anti sportive, dangereuse ou un accrochage volontaire) se verra automatiquement retirer 10 points au classement (général et classe).

Les différents consultants technique de l'Open Formula Series pourront effectuer divers contrôles de conformités sur les autos. En cas de non-conformité technique ou de conduite antisportive, les responsables de l'Open Formula Series seront avertis et le collège des commissaires sportifs jugera de la pénalité à

appliquer, qui pourra aller jusqu'à la disqualification de l'épreuve, perte de points et renvoi en commission de discipline. Ces sanctions pourront aller également jusqu'à l'exclusion de l'épreuve voire du challenge pour une durée indéterminée..

Art 7 : Réclamations – Appels

En conformité avec les réglementations fédérales FFSA en vigueur.

Art.8 : Classements

Les points sont attribués par pilote à la course. Si un pilote change de classe durant la saison, les points acquis avant ne seront pas cumulables entre les classes. **MOTORSPORT PASSION EVENTS** se réserve le droit de modifier la classification, de regrouper ou de diviser les catégories afin de préserver l'équité sportive. Un classement général et par classe sera effectué lors de chaque épreuve.

Barème de points :

Classement **général** : Les 40 premiers marquent des points.

1er	170 pts	6e	115 pts	11e	90 pts	16e	70 pts
2e	150 pts	7e	110 pts	12e	86 pts	17e	66 pts
3e	140 pts	8e	105 pts	13e	82 pts	18e	62 pts
4e	130 pts	9e	100 pts	14e	78 pts	19e	58 pts
5e	120 pts	10e	95 pts	15e	74 pts	20e	54 pts

21e	50 pts	26e	30 pts	31e	15 pts	36e	5 pts
22e	46 pts	27e	27 pts	32e	13 pts	37e	4 pts
23e	42 pts	28e	24 pts	33e	11 pts	38e	3 pts
24e	38 pts	29e	21 pts	34e	9 pts	39e	2 pts
25e	34 pts	30e	18 pts	35e	7 pts	40e	1 pt

Si l'épreuve est divisée en deux groupes, le barème de points "général" sera attribué pour le groupe A et B.

Classement par **classe** : Les 20 premiers marquent des points.

1er	100 pts	6e	45 pts	11e	21 pts	16e	5 pts
2e	80 pts	7e	40 pts	12e	17 pts	17e	4 pts
3e	70 pts	8e	35 pts	13e	13 pts	18e	3 pts
4e	60 pts	9e	30 pts	14e	9 pts	19e	2 pts
5e	50 pts	10e	25 pts	15e	6 pts	20e	1 pt

Les points supplémentaires pour le classement général et par classe :

Meilleur temps aux qualifs par classe (pour la course 1)	+1 pt
Meilleur temps aux qualifs par classe (pour la course 2)	+1 pt
Meilleur tour en course par classe en course 1	+1 pt
Meilleur tour en course par classe en course 2	+1 pt
Point de participation (compté en course 1)	+1 pt
Finale	x2

NB :

→ Les points gagnés dans une classe ne sont pas cumulables si un concurrent change de classe en cours de saison.

→ En cas d'égalité de points le nombre de participations aux épreuves et de meilleures places départagera les pilotes.

→ Pour marquer des points il faudra effectuer plus de 75% de la course.

→ Les pilotes de Formule Ford qui n'utilisent pas les pneus des marques partenaires (Hoosier/Yokohama) du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** se verront crédités du seul point de participation à l'épreuve.

→ Tous pilotes participants à la finale du **CHALLENGE OPEN FORMULA SERIES** aura les points doublés pour cette épreuve.

Les catégories sont les suivantes :

> Challenge OPEN FORMULA SERIES:

- OPEN 1800 Zetec
- OPEN 1600 Kent Elite
- OPEN 1600 Kent Star
- OPEN 1600 Kent Héritage
- OPEN FR/FF Atmo

Art.9 : Prix

Remise des trophées sur le podium du circuit pour la course 1 et la course 2 pour les trois premiers de chaque classe (si minimum de 3 voitures par classe).

Remise des prix fin de saison pour le classement général et par classe. Des lots ou bons d'achats pourront être offerts par **MOTORSPORT PASSION EVENTS** et ses partenaires.

MOTORSPORT PASSION EVENTS

Association loi de 1901

111 Impasse de San Peyre

06650 Le Rouret